Tenir à jour la veille réglementaire S 1

|  |  |
| --- | --- |
| type | processus de support |
| finalité | * trouver et identifier les exigences applicables * établir les moyens d'application de ces exigences * tenir à jour l'évaluation de la conformité |
| pilote | responsable environnement / qualité / sécurité |
| risques | * ne pas prendre en compte le contexte de l’entreprise * ne pas comprendre les exigences des parties intéressées * ne pas prendre en compte les risques identifiés * ne pas déclencher les actions face aux risques identifiés * ne pas respecter la réglementation * prendre des décisions sans se baser sur l’analyse des données * ne pas attribuer la responsabilité pour la veille règlementaire * ne pas passer en revue régulièrement la législation * ne pas identifier les nouvelles exigences légales et règlementaires |
| processus amont | * planifier le SME * faire face aux risques * réaliser la revue de direction * satisfaire les exigences |
| processus aval | * élaborer la stratégie * communiquer * prévenir les situations d'urgence |
| éléments d'entrée | * risques identifiés * périodiques spécialisés * Internet * organisations régionales et gouvernementales |
| activités  (sous-processus) | * réaliser la revue périodique de la législation * identifier les exigences légales et réglementaires * analyser les nouvelles exigences nous concernant * mettre en œuvre le plan d'action |
| éléments de sortie | * diffusion, explication et application du nouveau texte * formation du personnel * mise à jour de la documentation |
| ressources | responsable de la veille, lois et règlements |
| indicateurs | * nouvelles exigences nous concernant * temps de mise en place |
| procédures / documents | revue de la législation, évaluation de la conformité, gestion de la documentation, revue de la direction / revue de la législation, inventaire des exigences légales, fiche d'évaluation, compte-rendu revue de direction |
| clients | l'ensemble des départements |

Glossaire :

* SME : système de management environnemental
* trouver et identifier les exigences applicables
* établir les moyens d'application de ces exigences
* tenir à jour l'évaluation de la conformité

tenir à jour la veille réglementaire / S 1

titre / codification

finalité

responsable environnement / qualité / sécurité

pilote

processus aval

processus amont

* planifier le SME
* faire face aux risques
* réaliser la revue de direction
* satisfaire les exigences
* élaborer la stratégie
* communiquer
* prévenir les situations d'urgence

risques

* ne pas prendre en compte le contexte de l’entreprise
* ne pas comprendre les exigences des parties intéressées
* ne pas prendre en compte les risques identifiés
* ne pas déclencher les actions face aux risques identifiés
* ne pas respecter la réglementation
* prendre des décisions sans se baser sur l’analyse des données
* ne pas attribuer la responsabilité pour la veille règlementaire
* ne pas passer en revue régulièrement la législation
* ne pas identifier les nouvelles exigences légales et règlementaires

éléments de sortie

activités

éléments d'entrée

* risques identifiés
* périodiques spécialisés
* Internet
* organisations régionales et gouvernementales
* diffusion, explication et application du nouveau texte
* formation du personnel
* mise à jour de la documentation
* réaliser la revue périodique de la législation
* identifier les exigences légales et réglementaires
* analyser les nouvelles exigences nous concernant
* mettre en œuvre le plan d'action

clients

procédures / documents

indicateurs

ressources

l'ensemble des départements

revue de la législation, évaluation de la conformité, gestion de la documentation, revue de la direction / revue de la législation, inventaire des exigences légales, fiche d'évaluation, compte-rendu revue de direction

nouvelles exigences nous concernant, temps de mise en place

responsable de la veille, lois et règlements